ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé, jeunesse, sports et vie associative : services extérieurs

Question écrite n° 19540

Texte de la question

M. Jean Gaubert attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes des personnels des établissements et services déconcentrés relevant du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports. En effet, soumises à deux expérimentations, la réforme administrative départementale de l'État et la revue générale des politiques publiques, les directions départementales et leurs personnels se préoccupent vivement de la pérennité de ces services et des conditions d'exercice de leurs missions. Les administrations du sport, de la jeunesse et de la vie associative risquent de perdre leur autonomie et leur spécificité, ce qui ne peut susciter l'enthousiasme des personnels, d'autant plus que la réorganisation actuelle paraît reposer sur la recherche d'économies. Il lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de répondre aux inquiétudes des personnels.

Données clés

Auteur : M. Jean Gaubert
Circonscription : Côtes-d'Armor (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19540
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2534
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)